

Maisons-Alfort, le 4 mars 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de changement de nom
du produit biocide DEPTIL G4R (AMM N°9000297)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **HYPRED SA** de demande de changement de nom du produit biocide **DEPTIL G4R** (AMM n° 9000297) en **DEPTIL G4**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le changement de nom du produit biocide DEPTIL G4R qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM N°9000297) en DEPTIL G4.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit DEPTIL G4R est un biocide de type 4 composé de 172 g/L des composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures et 133 g/L de glutaraldehyde, se présentant sous la forme liquide concentré.

Les composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures et le glutaraldehyde sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique des substances actives :	1) composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures 2) glutaraldehyde
N° CAS :	1) 68424-85-1 2) 111-30-8
Type de produit :	4

CONSIDERANT

- Que le produit DEPTIL G4 est déclaré identique au produit DEPTIL G4R, dont l'autorisation de mise sur le marché n° 9000297, est en cours de validité ;

- Que la dénomination choisie est unique selon l'inventaire des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande de changement de nom, n° 20120061, du produit DEPTIL G4R (AMM N°9000297) en DEPTIL G4.

Le produit DEPTIL G4 devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport européen d'évaluation des substances actives lors de leur inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées aux substances actives composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures et glutaraldehyde.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : changement nom, composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, glutaraldehyde, TP4